



Expulsion d'un individu marocain après un mariage

Par **Krystel_e**, le **06/04/2011** à **17:46**

Bonjour,

J'ai actuellement une amie qui s'est mariée il y a peu avec un homme d'origine marocaine. Ils vivent ensemble depuis quelques mois. Ce dernier n'a pas de papiers français et est donc en situation irrégulière sur ce même territoire. Il s'est fait contrôler par la police française mardi dernier et s'est vu recevoir un avis d'expulsion. Il est reparti au Maroc avant que les délais d'expulsion ne soient atteints et a fait une demande d'obtention de visa long séjour, conjoint de français auprès du consulat du Maroc.

J'aimerais savoir si cette demande d'obtention de visa peut être refusée, quels sont les délais pour l'obtenir, et éventuellement quels sont les recours en cas de rejet de la demande.

Je vous remercie par avance.

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **01:23**

Quelle est la nationalité de votre amie ?

Par **Krystel_e**, le **07/04/2011** à **08:05**

Elle est française. Son mari est en France depuis quelques mois seulement.

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **09:56**

Deux motifs pour refuser le visa

- 1) menace pour l'ordre public
- 2) doute sur la réalité du couple

Par **Krystel_e**, le **08/04/2011** à **14:42**

Et le délai pour l'obtenir serait de combien de temps ?

Par **chatona**, le **08/04/2011** à **18:29**

le mari de votre ami es t il rentré avec un visa sur le territoire ? si cé le cas je comprend pas pourquoi il es retourné au maroc !!!